Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1106

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA
1002 Lausanne
26 novembre 1992 – nº 1106
Hebdomadaire romand
Trentième année

Le vote légitimiste

Le propre de la démocratie directe, c'est de permettre au peuple, et aux cantons dans des circonstances constitutionnelles, d'avoir un avis contraire, désavouant Conseil fédéral et Parlement. Le refus porte sur un objet précis, délimité. Il ne remet pas en cause le rapport de confiance. On trace une croix sur un texte législatif et la vie politique continue. Il n'y a jamais de référendum plébiscitaire. Le vote sur l'EEE, pourtant, ne s'inscrit pas exactement dans cette systématique. Certes, en cas de non, le Conseil fédéral continuerait à tenir la barre, à son poste, ouvrant des négociations avec ses partenaires, limitant les dégâts. René Felber, à juste titre, déclarait, dans le débat télévisé de mercredi dernier, que s'il devait démissionner ce ne serait pas pour cette raison-là.

La différence avec un référendum ordinaire, c'est d'abord l'enjeu. Il ne s'agit pas d'un projet qu'on peut remettre sur le métier en changeant quelques alinéas. L'affaire n'est pas purement domestique. Nous sommes liés à des partenaires; la rupture ne serait pas celle de la chaise vide, mais celle de l'isolement, de l'absence.

La deuxième originalité du vote, c'est l'engagement non seulement de la classe politique, mais aussi des relais, formateurs de l'opinion. Un désaveu ne toucherait pas que le Conseil fédéral et le Parlement, mais des hommes et des femmes qui dans leur secteur de responsabilité ont choisi sans conformisme, sans esprit grégaire.

Dans des votes antérieurs de désaveu (ONU, TVA) il était facile d'observer aux lendemains des congrès centraux des partis gouvernementaux un effilochement de la volonté politique exprimée: mots d'ordre contraires des partis cantonaux, dérobade des associations économiques, USAM ou Vorort. Les courroies de transmission étaient en panne. Rien de tel, cette fois-ci. Les partis cantonaux s'affirment. Il faut par exemple attacher une importance significative au vote du PDC valaisan, qui s'est clairement affiché, à visage découvert, malgré la simultanéité des élections locales. Des relais inhabituels se sont mis en place (Grands conseils cantonaux, appel des Conseils d'Etat, groupements apolitiques. Enfin l'engagement du Conseil fédéral est, cette fois-ci, d'une vigueur exceptionnelle.

La démonstration de cinq d'entre eux, sur les trois chaînes nationales, était remarquable. A la télévision de la Suisse italienne, qui a l'habitude des débats cadrés puisque la chaîne dessert un seul canton et quelques vallées grisonnes italophones, Kaspar Villiger, au-delà de la solidité des arguments, apportait par son aisance à s'exprimer en italien, une image vivante de la Suisse qui s'est constituée autour du pivot du Gothard: le massif n'est pas barrière mais ouverture, Lucerne sur la route de la Lombardie. Les deux conseillers fédéraux romands avaient la tâche difficile de parler dans le hall d'entrée du Palais fédéral, aussi intime qu'un hall de gare, affligé d'un écho sonore qui soulignait la vacuité du lieu, face à des journalistes intimement bienveillants dans leur grande majorité, mais qui, professionnellement typés, n'avaient pas la tête du peuple des votants. Convaincants, malgré ces obstacles, et chaleureux en dépit du décor. Passait, comme idée-force, celle de la continuité politique: à la suite du retour au commerce multilatéral d'après-guerre, de la création de l'AELE en 1960, du traité de libre-échange avec la CE de 1972 qui fut clairement accepté en référendum constitutionnel. Continuité qui est le contraire d'un Grand Chambardement. Pourquoi la TVR a-t-elle choisi un titre aussi négatif ?

Mais la vraie épreuve de vérité fut celle où Arnold Koller et Adolph Ogi affrontèrent, à Schwytz, dans la salle du Pacte fédéral de 1291, un public à moitié hostile. Koller était persuasif par sincérité et loyauté, Ogi, qui se donne parfois l'image du battant, se battait vraiment en homme qui ne saurait accepter la défaite.

Ce qui surprenait le téléspectateur romand était l'agressivité des opposants,

AG

(suite en page 2)